



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création et reprise

Question écrite n° 48648

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif Nacre. Dans son rapport d'octobre 2013 « Évaluation du dispositif Nacre », l'inspection générale des affaires sociales considère que le dispositif Nacre est innovant, aujourd'hui mature et financièrement robuste. Toutefois, dans ses conclusions le rapport préconise de réduire la durée des prêts accordés par la CDC au gestionnaire de distribution des prêts Nacre (actuellement : FAFI) de sept à cinq ans. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Un groupe de travail mené par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la caisse des dépôts (CDC) et associant les services déconcentrés des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE/DIECCTE) et les directions régionales de la caisse des dépôts a été mise en place dans le courant du 2^e trimestre 2014 afin d'examiner et mettre en oeuvre, à horizon 2015, les recommandations du rapport des inspections. Les mesures visant à optimiser le fonctionnement et le coût du schéma de financement des prêts NACRE feront l'objet d'un travail approfondi avec la direction générale du trésor. Concernant tout particulièrement cette proposition de réduire la durée des prêts accordés par la CDC à l'opérateur gestionnaire des prêts NACRE, d'importantes contraintes de gestion font aujourd'hui obstacle à sa mise en oeuvre. En effet, la durée des prêts distribués aux porteurs de projet est elle-même de 5 ans : réduire la durée des prêts accordés par la CDC à France Active Financement (FAFI) de 7 à 5 ans obligerait ce dernier à rembourser les sommes qui lui sont accordées pour la distribution des prêts NACRE avant même que les prêts aux porteurs de projet n'aient atteint leur échéance. Cette hypothèse fait toutefois l'objet de travaux techniques, actuellement en cours, entre la direction générale du Trésor et la caisse des dépôts.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48648

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Travail, emploi et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 967

Réponse publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6918